l'antivol



NUMÉRO 6

DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

« Être radical, c'est aller à la racine des problèmes et à la hauteur des solutions »



Jours de grève et retraites : la punition ignorée

J'aurais pu, comme la quasi totalité de la population active ou retraitée, ne jamais m'en apercevoir. J'aurais pu, comme l'État, les syndicats ou les médias, ne pas ébruiter la nouvelle. J'aurais pu, enfin, accepter la mauvaise farce, si représentative d'une société, d'une époque.

Oui, mais voilà, la retraite laisse parfois un peu de temps pour creuser les « problèmes »...

Au hasard d'un appel

Mais commençons par le commencement : la découverte. Aussi fortuite qu'ébouriffante.

Ayant demandé en juin 2021 à faire valoir mes droits à la retraite — de fonctionnaire de l'État pour l'essentiel, de salarié du privé pour une part mineure — je reçois durant l'été un courrier de L'Assurance Retraite/CARSAT, la caisse en charge des retraites du privé. La lettre, toutefois, reprend l'ensemble de ma carrière, privée et publique, et m'indique plusieurs « périodes incomplètes » qu'il m'appartient de vérifier. Des cases, bien entendu, sont à cocher, avec divers justificatifs à renvoyer selon les réponses apportées.

Comme l'instruction de mon dossier n'en est qu'à ses débuts et que, saisi de l'inévitable doute du demandeur, je crains de commettre quelque faux pas ralentisseur, je décide de téléphoner. Au 3960, service gratuit + prix de l'appel.

— Vos activités du régime général, dans le privé, ne sont pas concernées. C'est votre carrière de fonctionnaire. Sur ces années incomplètes, vous avez dû faire grève et c'est pour ça que...

— Pardon ? Comment ? Quand on fait grève, on est pénalisé sur sa retraite ??!!

— Oui. Dès le 1er jour de grève, vous n'avez plus vos 4 trimestres complets...

— Ah, c'est ça qui explique que dans la colonne des trimestres je n'ai que 3 pour ces années-là?

— Oui. C'est probable, c'est souvent le cas si vous avez fait grève.

Mon interlocutrice ne s'était pas trompée. Au cours de la plupart de ces périodes incomplètes, j'avais effectivement fait grève.

Tout concordait: mon relevé de carrière fourni par *L'Assurance Retraite/CARSAT*; mon relevé de situation individuelle (RSI) où je pouvais retrouver détaillée ma carrière publique, avec le décompte des trimestres et, pour les années à 3 trimestres, celui des jours du trimestre incomplet (89 pour un jour de grève, 86 pour 4 jours, etc.); mes fiches de paie, enfin, qui remontées de la cave apportaient avec leurs retenues sur traitement l'ultime confirmation.

Bref j'avais été par deux fois sanctionné, puni pour fait de grève, la première en le sachant, la seconde sans en avoir rien su, et l'ironie de l'histoire était que l'essentiel de ces journées de grève, je les avais faites pour m'opposer aux différentes réformes des retraites!

La règle, son histoire et ses effets

Toutes les investigations menées par la suite (recherche documentaire et juridique, nouveaux échanges avec les services des retraites de l'État, du privé ou les syndicats, mini-sondages auprès de collègues, amis, actifs ou retraités de différentes professions, etc.) ne feront que corroborer la triste et souterraine vérité.

Les périodes de grève ne sont pas prises en compte pour les retraites, car elles correspondent à du travail ou du service non fait, ne sont pas payées et ne donnent donc pas lieu à cotisation ni pour la sécurité sociale ni pour la retraite. La règle vaut dans les trois fonctions publiques (d'État, hospitalière ou locale) et pour les salariés du privé. Et de cette situation, personne, hormis quelques rarissimes « spécialistes » (responsables et agents des caisses, syndicalistes, juristes, etc.) ne paraît être au courant. Pas même, sans doute, le lecteur de ces lignes. Tout gréviste est ainsi en quelque sorte « un retraité qui s'ignore », victime potentielle de l'omerta. Toute la société, enfin, n'a même pas droit à un débat public, pourtant riche de sens et d'enjeux.

Mais continuons le constat. D'après les informations que j'ai pu recueillir – non sans mal et qui mériteraient donc d'être complétées par une véritable « étude d'impact »... – les conséquences de cette non prise en compte des jours de grève dans le droit à la retraite sont variables.



S'agissant des salariés du privé, elle ne pénalise pas ou quasiment pas le niveau des retraites car, du point de vue de la durée requise, il est relativement facile de valider un trimestre et que, du point de vue du montant, le calcul sur les 25 meilleures années annule aussi l'effet des jours de grèves « perdus », non cotisés.

Dans la fonction publique en revanche, malgré quelques dispositifs amortisseurs, les répercussions semblent bien réelles et doivent se concentrer sur deux catégories ou groupes de personnes : « les retraités-anciens grévistes réguliers » qui vont cumuler sur l'ensemble de leur carrière un trimestre ou + de jours de grève (à titre d'exemple, 3 jours/an x 30 ans = 90 jours); les « retraités ric-rac », en limite de durée requise, et qu'un nombre même réduit de jours de grève risque de faire basculer en décote, passer endessous des 75% du dernier traitement brut mensuel. Pour ces punis à retardement, il n'y aura alors que deux solutions : soit « accepter » le prix à payer de leur « passé gréviste », soit repousser la date de départ à la retraite, rattraper d'un trimestre supplémentaire au travail les jours de grève « perdus ».

Combien sont-ils ? Combien seront-ils dans l'avenir, alors que les carrières complètes sont de plus en plus difficiles à obtenir ? Nul le sait, puisque le silence règne. Raison de plus, donc, pour lancer l'alerte et réclamer que les ministères de la Fonction publique, de l'Économie et des Finances dont dépend le Service des retraites de l'État (SRE) veuillent bien engager l'étude fouillée, chiffrée et prospective dont nos autorités, nos sociétés sont habituellement si friandes...

Une autre pièce importante à verser au débat concerne l'histoire même de cette non prise en compte des périodes de grève dans le droit à la retraite. Elle est en effet, au moins dans la fonction publique, d'invention relativement récente.

Lire la suite au verso

Trois dates sont ici à retenir : 1947, 1995, 2000. Fin 1947, dans un contexte social particulièrement éruptif, le Gouvernement informe l'ensemble des administrations de sa décision de ne pas payer les jours de grève. Mais il est également prévu, par une circulaire d'application en date du 11 décembre, que ces journées, bien que non rémunérées, resteront prises en compte pour l'avancement des agents et soumises à cotisations pour la sécurité sociale et la retraite. La sanction se limite donc à la retenue sur traitement, correspondant au « service non fait », et c'est cette seule sanction qui sera appliquée durant près d'un demi-siècle.

Mais, en septembre 1995, le Conseil d'État donne raison à un fonctionnaire qui s'opposait au principe même de ces cotisations sur un traitement non perçu. S'ensuivront, comme il est fréquent, diverses peripéties et facéties judiciaires dont l'aboutissement sera, en 2000-2001, l'abrogation des dispositions relatives aux cotisations prévues dans la circulaire de 1947.

La double peine, combinant « retenue sur traitement pour service non fait » et « non prise en compte pour la retraite du fait de l'absence de cotisation », commence alors à être mise en place et elle va s'étendre progressivement, car elle suppose un travail administratif conséquent : le relevé des périodes de grève de chaque agent, « sans discontinuité sur l'ensemble de sa carrière » et « quels que soient les changements d'affectation fonctionnels, géographiques et institutionnels ou les évolutions successives de sa situation statutaire », précise-t-on dans une nouvelle circulaire en date du 26 juin 2000.

Sortir de l'omerta et de la punition

Environ vingt ans donc de surveillance accrue, de punition directe ou retardée, et d'omerta dont les raisons n'ont rien, paradoxalement, de mystérieux.

Pour l'État, l'information doit demeurer minimaliste car le silence est d'or : chaque grève – tant qu'elle se tient dans certaines limites... – c'est surtout une bonne dose d'économies sur les traitements de l'année et, dorénavant, le montant des futures retraites. De plus, pourquoi aller jeter davantage d'huile sur cette question déjà hautement inflammable ?!

Pour les syndicats, diffuser largement l'information, voire mener campagne contre cette perte de droits, présente évidemment un risque : celui d'ajouter un nouveau motif à la démobilisation, motif symboliquement fort qui plus est, et contribuer ainsi à diminuer un nombre de grévistes déjà notoirement insuffisant. Il est donc préférable de s'en tenir à des protesta-



tions de principe, plus ou moins confidentielles, comme celle qui consiste à déposer à chaque réforme des retraites un amendement spécifique, régulièrement rejeté au prétexte du « service non fait » et du « pas de cotisation, pas de droit ».

Dans les médias, le désintérêt va probablement de pair avec la doxa antigréviste et antifonctionnaire qui constitue la culture-réflexe, le prêt-à (ne pas)-penser de beaucoup, hélas, de journalistes.

Enfin, à l'appui de ce silence volontaire ou complice, on ne saurait oublier un autre fait de culture, de mentalité : la religion du travail et de l'argent, entremêlés, qui conduit tant d'entre nous à intérioriser, considérer comme « normal » qu'une journée de grève, synonyme de non-travail, ne soit pas payée et que le droit à la retraite est forcément la contrepartie d'une cotisation.

Tout, par conséquent, se tient. La levée de l'omerta, l'engagement d'un débat public large et pluraliste, la libération des esprits font partie du même combat. Non, la grève n'est pas réductible à « un travail ou un service non fait », elle est un droit de protestation, de contestation légitime et nécessaire. Non, la retraite n'est pas réductible à la contrepartie, ou pire « le retour sur investissement », d'une cotisation, elle est le droit à un salaire, un revenu continué, dû après une vie de travail. Pourquoi, dès lors, faudrait-il qu'on les punisse?

Pierre Bitoun

Bibliothèque Radicale

À propos de « La fin de l'amour. Enquête sur un désarroi contemporain » d'Eva Illouz

La « destruction des liens sociaux » et l'installation d'une incertitude généralisée sont au cœur de nos sociétés contemporaines. C'est le point de départ du travail de la sociologue Eva Illouz dans son remarquable ouvrage La fin de l'amour (Seuil, 2020).

S'intéressant depuis plus de vingt ans à une sociologie des émotions et des relations amoureuses et sexuelles, elle analyse dans ce dernier opus les caractéristiques de ce qu'elle nomme le « non-amour ». Phénomène social non majoritaire mais en plein essor du fait de la montée historique de revendications autour de l'autonomie affective, il se définit par le refus de tout engagement des personnes au nom de la liberté.

S'appuyant sur les travaux du philosophe Michel Foucault, pour qui la recherche de liberté et son institutionnalisation accompagnent la redéfinition du marché, et en particulier du marché capitaliste. Eva Illouz postule que la liberté sexuelle est devenue la philosophie néolibérale de la sphère privée. « Le capitalisme a détourné la liberté sexuelle pour se l'approprier » et il est impliqué « dans l'instabilité et la volatilité des relations sexuelles et amoureuses ». Le non choix, le non engagement font donc écho à l'ethos du capitalisme, de même que les valeurs de changement, de mobilité, de flexibilité,

Ils conduisent les individus à calculer et évaluer en permanence les risques, à travers des questions du type « qu'estce que ça va me coûter si je m'engage ? ». Cette démarche constante d'évaluation de soi et des autres génère un marché sexuel (sites de rencontres, réseaux sociaux, divorce, survalorisation du corps, thérapies psycholo-

giques, etc.) dans lequel la domination masculine se reproduit, le corps devient marchandise, la sexualité une compétence à acquérir.

Bien sûr, cette conception du monde n'est pas sans conséquence sur les personnes et les relations qu'elles entretiennent (ou pas).

Comme le souligne Eva Illouz, « la sexualité libre encadrée par la culture de consommation et la technologie a des répercussions sur la structure des relations et crée des formes d'incertitude qui imprègnent les relations négatives. » Les individus se retrouvent confrontés à une absence de clarté affective (quels sentiments dois-je ressentir ? est-ce que je dois faire part à l'autre de mes sentiments ? si je le fais, est-ce que cela ne nuira pas à la relation? etc.) qui menace en permanence l'estime de soi, fait des sentiments une source d'anxiété, induit une relation confuse et en manque de confiance. La recherche de reconnaissance de l'autre et en l'autre, ontologiquement inhérente à toute relation, se retrouve fortement mise à mal. Le moi, l'autre, la relation deviennent incertains au profit de l'hypersubjectivité et de l'interchangeabilité des individus.

Au final, à travers un remodelage total de la « liberté », le capitalisme a investi le marché de l'intime tout en redéfinissant le sens de nos relations. L'analyse féconde, riche et complexe d'Eva Illouz nous montre très clairement que ce qui se joue dans la marchandisation de la liberté et dans le couronnement d'un individu concurrentiel est la poursuite de formes de soumission sans cesse renouvelées...

Ariane Randeau

Les Brèves du Satirique



Halte aux terroriches!

Selon le dernier rapport d'Oxfam, la pandémie a été l'occasion d'un « *enri-chissement historique* » des ultrariches.

De mars 2020 à novembre 2021, la fortune des 10 milliardaires les plus riches du monde a doublé, on a compté un nouveau milliardaire toutes les 26 heures, tandis que 160 millions de personnes tombaient dans la pauvre-

En France, où 10% de la population a désormais besoin de l'aide alimentaire pour vivre, les 5 premières fortunes (Arnault, Bettencourt, Pinault, les frères Wertheimer) ont aussi doublé (+173 milliards d'euros), la fortune de l'ensemble des milliardaires a augmenté plus rapidement qu'en une décennie entière (+236 milliards), une somme qui permettrait, par exemple, de multiplier par 4 le budget de l'hôpital public.

On sait enfin, grâce à People Vaccine Alliance (80 ONG dont Oxfam), que les bénéfices cumulés du trio Pfizer, BioNTech et Moderna vont s'élever en 2021 à 65 000 dollars par minute, soit plus de 1000 dollars par seconde! Comme ils disent dans la pub gouvernementale, « on peut débattre de tout, sauf des chiffres »...

Le scandale et l'oubli

À la suite des révélations concernant le groupe Orpea – voir le livre de Victor Castanet *Les Fossoyeurs* (Fayard) –, Philippe Chalumeau, député La République en Marché (LREM) de Tours, était invité sur LCP pour un numéro de l'émission « *Ça vous regarde* », intitulé « *Ehpad : ce scandale va-t-il changer les choses ?* ». Difficile à dire tant la question a été si maintes fois dénoncée sans, justement, que « les choses changent ». Ce qui est certain, en revanche, c'est que le député a oublié de préciser dans quel groupe il

officiait en tant que médecin coordonnateur d'Ehpad. À croire que travailler chez Korian ferait aussi mauvais genre...

Solidarité?

Le 20 janvier dernier, a eu lieu la première édition tourangelle de « La Nuit de la Solidarité ». Visant à « recenser » les personnes en situation de « sansabrisme » (sic!) et à « mieux connaître leurs besoins », cette « grande opération » a mobilisé plus de 200 « bénévoles » (élus et agents de la Ville et de la Métropole, de l'Etat, d'associations, travailleurs sociaux, étudiants, etc). En fait de solidarité, on a eu droit à une énième illustration des méthodes de gestion des (plus) pauvres à l'ère du capitalisme néolibéral : un tout petit peu de secours d'urgence « humanitaire » + beaucoup de charité et d'hypocrisie « citovenne » + une bonne dose de comm' et de numérique pour « la présentation des résultats » à la mairie. Autrement dit, il importe que pauvreté dure afin que bonne conscience s'y ali-

Mentir, détruire, tuer

Quels sont les principaux pays exportateurs d'armes dans le monde ? Si l'on se fie aux chiffres 2016-2020 de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), les 5 premiers sont les États-Unis (37% du total des exportations), la Russie (20%), la France (8,2%), l'Allemagne (5,5%) et la Chine (5,2%). Aucun de ces pays, naturellement, n'a jamais menacé la paix du monde.

Pensées des temps covidés et guerriers

Le monde d'après, c'est le monde d'avant en pire. Le monde d'après, c'est le monde d'avant, empire. Le monde d'après, c'est le monde d'avant, expire.